

« Un Président à l'accent méridional »

# GASTON DOUMERGUE

## (1863-1937)



Sénat, direction de la Bibliothèque et des Archives, division des Archives

*Novembre 2024*

Cette brochure fait suite à l'exposition, parrainée et organisée avec le concours de Mme Vivette LOPEZ, sénateur du Gard, présentée en octobre 2024, dans la salle de lecture de la Bibliothèque à partir de documents prêtés par M. Robert SOULIER, collectionneur privé gardois, complétés par des kakémonos conçus par les archives départementales du Gard,

Elle a été réalisée par Mme Stéphanie SANNA,  
administrateur-adjoint à la division des Archives du Sénat.

## Gaston DOUMERGUE (1863 - 1937)

### S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
1. <i>Avant-propos</i> .....	5
2. <i>Notice biographique de Gaston DOUMERGUE</i> .....	5
3. <i>Une carrière politique à la longévité remarquable</i> .....	12
a) L'élu gardois .....	12
b) Le ministre .....	15
c) Le Président du Sénat.....	20
d) Le Président de la République.....	21
4. <i>Un sujet de choix pour les caricaturistes</i> .....	28
5. <i>Table des illustrations</i> .....	36
6. <i>Remerciements</i> .....	37



## 1. Avant-propos

L'année 2024 marque le centenaire de l'accession à la Présidence de la République du gardois Gaston DOUMERGUE (1863-1937), en juin 1924, un peu plus d'un an après son élection à la Présidence du Sénat, en février 1923.

À cette occasion, une exposition, parrainée par Mme Vivette LOPEZ, sénatrice du Gard, a été présentée dans la salle de lecture de la Bibliothèque, en octobre 2024. Cette exposition a mis en valeur les documents prêtés par M. Robert SOULIER, collectionneur privé gardois, ainsi que cinq kakemonos rassemblant des contenus historiques thématiques, conçus et élaborés par les Archives départementales du Gard.

Cette brochure reprend certains des textes et documents iconographiques présentés au Sénat à cette occasion.

En outre, le Conseil départemental du Gard a organisé une exposition aux Archives départementales du Gard, du 17 septembre 2024 au 31 mai 2025 intitulée « *Chroniques sportives* ». Cette rétrospective historique sur le sport, en 2024, année olympique, a été l'occasion de rendre hommage à Gaston DOUMERGUE, non seulement en sa qualité d'illustre figure politique gardoise mais également de grand passionné de sport, qui proclama l'ouverture des jeux olympiques de Paris en 1924.

## 2. Notice biographique de Gaston DOUMERGUE

Dans leur *Dictionnaire des Parlementaires français, (1889-1891)*, Paris, Bourloton, Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, consacrent à Gaston Doumergue une notice dont on reproduit de larges extraits infra.

**DOUMERGUE (GASTON)**, né à Aigues-Vives (Gard) le 1<sup>er</sup> août 1863, mort à Aigues-Vives le 18 juin 1937.

*Député du Gard de 1893 à 1910. Sénateur du Gard de 1910 à 1924.*

*Ministre des Colonies du 7 juin 1902 au 24 janvier 1905.*

*Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Travail du 14 mars au 25 octobre 1906.*

*Ministre du Commerce et de l'Industrie du 25 octobre 1906 au 24 juillet 1909.*

*Ministre de l'Instruction publique du 4 janvier au 3 novembre 1910.*

*Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères du 9 décembre 1913 au 9 juin 1914.*

*Ministre des Affaires étrangères du 3 août au 26 août 1914.*

*Ministre des Colonies du 26 août 1914 au 20 mars 1917.*

*Président du Conseil du 9 février au 8 novembre 1934.*

*Président de la République de 1924 à 1931.*

Issu d'une famille terrienne et protestante enracinée en terre languedocienne depuis plusieurs siècles, Gaston DOUMERGUE fut élevé dans la foi protestante par sa mère, femme de vive intelligence et de grand bon sens, et dans les idées républicaines par son

père, vigneron travailleur et économie qui, ayant acquis une certaine aisance, voulut diriger son fils vers une carrière libérale. Après de bonnes études primaires à l'école publique du village et de solides humanités au lycée de Nîmes où il se révéla un excellent élève, le jeune bachelier alla à Paris pour y faire ses études de droit puis, son « volontariat » militaire effectué, revint à Nîmes pour se faire inscrire au barreau en 1885.

Il n'y demeura pas longtemps. Son stage accompli, il entra dans la magistrature et, sur sa demande, fut nommé juge en Indochine (1890). La mort de son père l'ayant rappelé en métropole, il obtint en 1893 d'être envoyé en Algérie comme juge de paix à compétence étendue. C'est alors qu'Émile JAMAIS, le député radical du Gard, son protecteur et compatriote d'Aigues-Vives, vint à mourir et que DOUMERGUE, poussé par ses concitoyens, posa sa candidature et, le 17 décembre 1893, fut élu député de la deuxième circonscription de Nîmes, au second tour de scrutin, par 10 101 voix contre 25 et 24 voix respectivement à ses concurrents PEYRONE et MARNÉJOL, sur 10 564 votants. Ainsi commençait par un brillant succès électoral une carrière politique qui devait être longue et comblée.

Aussitôt élu et admis, Gaston DOUMERGUE s'inscrivit au groupe radical-socialiste. Il travailla au sein de commissions, notamment : [celles relatives] aux justices de paix (1894), (au budget pour 1896, (à l'affaire de Panama (1897). Il fut élu secrétaire de la Chambre des Députés en 1895 et en 1896.

Ses débuts à la tribune, il les fit en novembre 1894, lors de la discussion d'un projet de loi par lequel le Cabinet Charles DUPUY demandait l'ouverture d'un crédit de 65 millions pour l'expédition militaire à Madagascar : le 22, il manifestait avec la conviction de son jeune républicanisme « de gauche » son opposition à la lointaine campagne et à la politique coloniale du Gouvernement, défendue contre les radicaux et les socialistes par les ministres DELCASSÉ (colonies) et Gabriel HANOTAUX (affaires étrangères). Bien charpenté, incisif, ce discours fut très applaudi par la gauche et l'extrême-gauche. Son auteur vota contre le projet. [...]

Réélu au premier tour de scrutin, par 11 514 suffrages contre 4 795 au candidat conservateur NESMES-DESMARETS sur 17 636 votants, lors des élections générales législatives du 8 mai 1898- toujours dans la deuxième circonscription de Nîmes - son influence et son rôle au sein de la gauche grandirent et s'exprimèrent dans une série d'interventions écoutées et parfois vivement interrompues par la droite. [...]

Les votes qu'il émit pendant cette législature traduisirent les convictions républicaines et laïques du député de Nîmes, qu'il se prononce (25 octobre 1898) pour la confiance au CABINET BRISSON lors d'une interpellation sur l'affaire DREYFUS - il fut, on s'en doute « dreyfusard » - ou pour la suppression (30 janvier 1899) du budget des Cultes ; pour la confiance au Cabinet WALDECK - ROUSSEAU à deux reprises (26 juin 1899 et 8 novembre 1900) ou pour le maintien du privilège des « bouilleurs ». [...]

Lors du renouvellement de la Chambre en 1902, il conserva sans difficulté son siège, passant au premier tour de scrutin (27 avril) par 10 795 voix contre 3 480 à GAISSAC sur 17 138 votants. Ce fut alors qu'Émile COMBES, chargé par le président LOUBET de constituer un Cabinet après la chute de WALDECK-ROUSSEAU, appela DOUMERGUE pour lui confier, le 7 juin 1902, le ministère des Colonies. [...]

Revenu siéger à la Chambre après la chute du Ministère COMBES, il fut élu vice-président de celle-ci, fonction qu'il garda du 14 février 1905 au 17 mars 1906. De cette époque datent un important discours par lequel il exprima son opposition au traité de commerce avec la Russie et une intervention à l'appui de la proposition de loi étendant au commerce la législation sur les accidents du travail.

Le 14 mars 1906, SARRIEN, chargé par le Président FALLIÈRES de constituer un Cabinet de « concentration républicaine », lui confia le portefeuille du commerce, de l'industrie et du travail, portefeuille qu'il devait conserver dans le premier Cabinet CLEMENCEAU, qui succéda le 25 octobre au Cabinet SARRIEN, jusqu'au 4 janvier 1908. Ce furent deux années plus de travail que d'éloquence. De cette époque date la création de la direction de la marine marchande, dont le mérite revient à DOUMERGUE. Au Parlement, il n'intervint que rarement, notamment lors des débats budgétaires, lors de la discussion du projet de loi sur le mouillage des vins et les abus du sucre.

Le 4 janvier 1908, il remplaça BRIAND au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts en une période de lutte pour ou contre la laïcité. Fort de ses convictions DOUMERGUE défendit contre BARRÈS le projet de loi pour le transfert des cendres de ZOLA au Panthéon ; déposa et soutint un projet de loi réprimant les entraves apportées par les parents à l'enseignement dans les écoles publiques. Ayant gardé son portefeuille dans le premier Cabinet BRIAND – formé le 24 juin 1909 – il dénonça de nouveau et en termes vifs, lors d'interpellations sur la « neutralité » de l'instruction (17 au 24 janvier 1910), les procédés des adversaires de l'école laïque ; il fit aussi adopter une loi sur la fréquentation scolaire.

C'est à cette époque, profitant d'une élection partielle, qu'il entra au Sénat : le 6 mars 1910, au premier tour de scrutin, par 501 suffrages contre 189 à COLMET, 135 à DONON (sur 832 votants) il fut élu pour occuper le fauteuil laissé vacant dans le Gard par DESMONS, décédé. Sa première intervention à la Haute Assemblée, il la fit comme ministre. Peu de temps après, d'ailleurs, il rentrait dans le rang et prenait possession de son siège sénatorial.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale socialiste, il travailla au sein des commissions : de l'armée, des finances, de l'enseignement supérieur. En séance publique, il intervint peu. On l'entendit principalement plaider en faveur de l'enseignement de l'arabe en Algérie. Plus tard, sa réélection lors du renouvellement triennal de 1912 – il obtint 434 voix contre 390 à CRÉMIEUX et 380 à BONNEFOY-SIBOUR sur 835 votants – ayant augmenté son autorité dans la Haute Assemblée, il prit la parole plus souvent, présenta des rapports sur les questions fiscales ; parmi les votes importants de cette époque, on relève de lui un vote pour l'inscription de crédits supplémentaires afférents aux opérations militaires au Maroc, un vote pour l'ordre du jour Combes sur la politique scolaire et la défense de la laïcité (mars 1912). [...]

Très vite il lui fallut, sur le front parlementaire, livrer bataille, payant fréquemment de sa personne ; sur la politique financière (février 1914) ; sur l'occupation militaire du Maroc, hommage étant rendu à l'œuvre civile du maréchal LYAUTÉY (mars) ; pour l'incorporation dans la loi de finances de l'impôt sur le revenu (avril) ; pour défendre un

ministre – BIENVENU-MARTIN, Garde des Sceaux – mis en cause à l'occasion de la discussion des conclusions de la Commission d'enquête sur l'affaire ROCHETTE – les anciens présidents du Conseil MONIS et CAILLAUX étaient soupçonnés d'être intervenus pour faire suspendre le cours de la justice en faveur de l'escroc ROCHETTE. Ce dernier débat, outre le scandale causé par le meurtre par Mme CAILLAUX du directeur du Figaro, CALMETTE – ce qui avait entraîné la démission de son mari alors Ministre des Finances- avait contribué à l'affaiblissement de la cohésion du Cabinet. DOUMERGUE, qui avait eu à résoudre de nombreuses difficultés de politique extérieure, qui ressentait aussi quelque amertume de se sentir parfois incompris de ses amis politiques, considérant que sa tâche était terminée, malgré la majorité que lui assureront les élections législatives du 26 avril, démissionna le 3 juin 1914 et, une fois de plus, rentra dans le rang.

2 août 1914 : la guerre. À l'appel du président du Conseil VIVIANI, il revint au quai d'Orsay, qu'il abandonna bientôt lors du remaniement du Cabinet, devenu « d'union nationale », pour retrouver le ministère des Colonies, là où il devait rester jusqu'au 20 mars 1917, au sein des cinquième et sixième Cabinets BRIAND. Ce bref passage aux Affaires étrangères lui permit d'harmoniser de son mieux le concert diplomatique des nations alliées, de décider la Grande-Bretagne à accepter notre coopération militaire au Congo et au Cameroun. [...]

C'est surtout dans l'accomplissement d'une mission en Russie que les qualités – éminemment diplomatiques : souplesse et finesse dans la fermeté, chaleur humaine et affabilité de DOUMERGUE donnèrent leur pleine mesure. De janvier à mars 1917, le ministre des Colonies représenta la France à la conférence interalliée de Saint-Pétersbourg ; il y négocia personnellement avec le Tsar les problèmes relatifs au futur traité de paix. Cette mission devait rester sans résultats pratiques par suite de la révolution d'octobre qui bientôt survint.

De retour en France, la chute du Cabinet BRIAND (18 mars 1917) le rendit au Sénat. Là toute son activité, que ce fût au sein du groupe de la gauche démocratique – dont il devait devenir assez vite président – que ce fût dans les commissions (marine, affaires étrangères et colonies), que ce fût en séance publique par ses interventions ou par ses votes, fut dirigée vers l'effort de guerre : répression pénale de l'insoumission, imposition des bénéfices de guerre, prorogation des baux à loyer, émission d'un emprunt national, crédits budgétaires trimestriels. Puis ce furent la victoire et la paix. [...]

Réélu sénateur du Gard au premier tour (9 janvier 1921) du renouvellement partiel de la Haute Assemblée – 517 voix sur 813 votants – reconduit dans ses fonctions de président de la commission de la marine, porté à la présidence de la Commission des affaires étrangères en 1922, DOUMERGUE intervint peu. [...]

Le 22 février 1923, Léon BOURGEOIS ayant abandonné la présidence du Sénat, DOUMERGUE fut élu pour le remplacer, au second tour de scrutin, par 142 voix contre 133 à de Selves. Il fut réélu, sans concurrent, le 19 janvier 1924.

Cependant, la situation politique s'était dégradée. Entré en conflit avec la nouvelle Chambre élue le 11 mai 1924 à la représentation proportionnelle, MILLERAND dut quitter l'Élysée. Sensible aux sollicitations de ses amis, DOUMERGUE fit acte de

candidature et fut élu Président de la République le 13 juin 1924, ayant recueilli 515 voix contre 309 à PAINLEVÉ et 21 à CAMÉLINAT, sur 815 votants.

Commençait alors un septennat qui devait être fertile en événements et pendant lequel DOUMERGUE devait révéler ses qualités d'homme d'État. Sa première déclaration officielle, faite devant le Congrès de Versailles, définit la conception qu'il avait de sa fonction : « Nul plus que moi ne sera respectueux de la Constitution, nul plus que moi ne demeurera au-dessus des partis pour être entre eux l'arbitre impartial, nul plus que moi ne s'inspirera des volontés du Parlement, expression de la souveraineté nationale. » Son premier acte présidentiel fut de charger HERRIOT de constituer un Gouvernement lequel, bien qu'appuyé sur une majorité de « cartel des gauches », dura un an. Puis d'avril 1925 à juillet 1926, six cabinets se succédèrent – deux PAINLEVÉ, trois BRIAND, un second HERRIOT éphémère – tandis que le franc continuait à baisser. En juillet 1926, jugeant le pays au bord de la faillite financière, DOUMERGUE appela POINCARÉ qui, se réservant les finances, constitua un Gouvernement « d'union nationale », qui devait durer deux ans puis, remanié, se prolonger jusqu'en juillet 1929. Vite, il ramena la confiance et rétablit la situation financière. Après la démission de POINCARÉ, malade, revint l'instabilité ministérielle ; de nouveau DOUMERGUE dut dénouer des crises, six dans les deux dernières années de son mandat présidentiel. [...]

Lui, le huguenot, « le laïc », fut aussi un artisan de paix religieuse. Il entretint avec les nonces des relations cordiales ; il reçut des légats et honora des cardinaux, tel le cardinal DUBOIS, archevêque de Paris, à qui il remit les insignes de Commandeur de la Légion d'honneur. Il présida en 1929 les fêtes du cinquantenaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc.

Sur le plan extérieur, ce septennat ne fut pas non plus de tout repos. Opérations militaires au Maroc et en Syrie ; mésentente entre alliés au sujet de l'Allemagne ; difficultés du désarmement ; réveil du nationalisme germanique, tout cela fut profondément ressenti par le patriote que fut toujours Gaston DOUMERGUE. Sur ces problèmes de politique étrangère, on remarqua qu'avec BRIAND, inamovible au quai d'Orsay depuis 1925, il fut parfois en désaccord, très discrètement certes et sans jamais heurter son ministre de front. Il se garda de partager les illusions qu'eurent à cette époque nombre de ses amis politiques. Sur la fin de sa présidence, au lendemain de l'union économique de l'Allemagne et de l'Autriche, le discours qu'il prononça à Nice avant de s'embarquer pour un voyage officiel, eut la valeur d'un avertissement : « La France devra veiller, se tenir sur ses gardes... Pour travailler à établir la paix entre les peuples, la première condition est de faire l'union des cœurs, des esprits et des intérêts. »

Pendant les sept années de son mandat, DOUMERGUE s'acquitta parfaitement en Président de la République modèle, de ses tâches représentatives et protocolaires. [...]

L'année suivante finissait son septennat. Dans les derniers jours de celui-ci, le 1<sup>er</sup> juin, DOUMERGUE – réputé célibataire endurci – épousa discrètement au Palais de l'Élysée Mme Jeanne GRAVES. Le 12, il présida son dernier Conseil des Ministres et le 13 juin il transmit ses pouvoirs au Président nouvellement élu, Paul DOUMER. Le lendemain, il prit le chemin de la propriété de sa femme à Tournefeuille (Haute-Garonne) où il comptait prendre un repos bien mérité. Cette retraite ne dura que trois ans, trois années pendant lesquelles la vie politique, marquée par la même instabilité gouvernementale – neuf crises

en trente et un mois – la même impuissance des partis, la même facilité de mœurs parlementaires, connut un crise morale grave qui aboutit aux manifestations sanglantes du 6 février 1934 – réaction parisienne aux scandales de l'affaire STAVISKY – et à la démission de DALADIER. Le Président de la République, soucieux de faire appel à une personnalité incontestée, s'adressa au « sage de Tournefeuille » qui finit par accepter et, après deux jours de consultations, présenta à DOUMER un Cabinet où, sauf la S.F.I.O., les communistes et l'extrême-droite, tous les partis étaient représentés. À côté de parlementaires chevronnés comme HERRIOT et TARDIEU (ministres d'État), comme SARRAUT (Intérieur) et BARTHOU (Affaires étrangères), comme LAVAL (Colonies) et FLANDIN (Travaux publics), on y trouvait des personnalités militaires, tel PÉTAIN (Guerre), tel DENAIN (Air) et un représentant des anciens combattants et victimes de guerre, RIVOLLET.

Le premier acte du nouveau président du Conseil fut de faire afficher une proclamation déclarant qu'il avait constitué « un gouvernement de trêve, d'apaisement et de justice ». Le 15 février, ayant entendu la déclaration ministérielle, la Chambre lui vote la confiance par 465 voix contre 125. Le 19, il fut acclamé par la foule bruxelloise à l'occasion des obsèques du roi Albert, où il représentait la France avec TARDIEU et HERRIOT.

Le second acte fut de demander les pleins pouvoirs pour réaliser par décrets-lois un certain nombre de mesures administratives et financières, pouvoirs qui lui furent accordés le 22 février par la Chambre (368 voix contre 185) et par le Sénat (270 voix contre 20). Le budget, discuté rapidement, fut voté définitivement après quatre navettes, le 28 février.

Le 24 mars, inaugurant une série d'allocutions familiaires radiodiffusées – du type « causeries » au coin du feu – il adressa un appel à la Nation, déplorant l'affaiblissement de l'autorité et de la justice, le gaspillage des finances, annonçant la suppression des dépenses inutiles, concluant en exhortant les Français à l'union. Plusieurs trains de décrets-lois furent alors promulgués concernant les fonctionnaires, les anciens combattants, la sûreté générale (qui devient « nationale »), l'administration préfectorale, mesures qui firent l'objet de comptes rendus radiodiffusés du président du Conseil.

La vie politique reprit avec la rentrée du Parlement le 18 mai, avec le congrès socialiste de Toulouse (20 - 23 mai) qui réclamait la dissolution de la Chambre et l'élection à la représentation proportionnelle, et avec plusieurs graves débats dans les deux Assemblées qui obligèrent DOUMERGUE à intervenir personnellement, notamment à l'occasion de l'ouverture de crédits militaires (14 et 15 juin, confiance votée par 420 voix contre 171) à la Chambre, puis au Sénat où il fut amené à déclarer sur le ton des confidences : « Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai compris que la présidence du Conseil était un mot et non une réalité ». Quatre fois encore, il dut poser la question de confiance, notamment pour faire voter une réforme fiscale, une loi sur les grands travaux avant de lire, le 6 juillet, le décret de clôture et d'envoyer les parlementaires en vacances. Vacances qui ne furent pas trêve politique puisque DOUMERGUE dut interrompre son séjour à Tournefeuille pour faire la paix au sein du Cabinet, menacée par un conflit TARDIEU-HERRIOT. Pendant ce temps, des événements graves et inquiétants avaient troublé l'Europe : assassinat du chancelier d'Autriche, DOLLFUS, plébiscite en Allemagne approuvant la désignation de HITLER comme président et chancelier du Reich.

Tout cela décida DOUMERGUE à dévoiler à la Nation, dans un nouvel appel radiodiffusé le 24 septembre 1934, le fruit de ses méditations, et à insister sur la nécessité de réformer les institutions en donnant au président du Conseil l'autorité d'un premier ministre, notamment par la faculté, en cas de conflit avec la Chambre, de provoquer de nouvelles élections par l'attribution au seul Gouvernement de l'initiative des dépenses, par la législation constitutionnelle du statut des fonctionnaires, toutes mesures selon lui conditionnées par la préalable restauration de l'esprit civique et du patriotisme.

En octobre, Louis BARTHOU ayant péri à Marseille aux côtés du roi Alexandre de Yougoslavie, assassiné par un Croate, DOUMERGUE confia le portefeuille des affaires étrangères à Pierre Laval, tandis que CHÉRON, en butte à de vives critiques pour sa gestion du Ministère de la Justice, démissionnait. Malgré l'opposition du groupe de la gauche démocratique du Sénat à ses projets de réforme de la Constitution, malgré celle du congrès radical-socialiste de Nantes, DOUMERGUE affirma de nouveau par radio, le 3 novembre, sa détermination de réaliser lesdits projets. Le 6 ce fut la rentrée des Chambres. Le 8, le refus des ministres radicaux, conduits par HERRIOT et Georges BONNET, de présenter un projet de « douzièmes provisoires » et leur départ du Cabinet entraînèrent la démission du président DOUMERGUE, lequel, dans une déclaration faite à l'issue du Conseil des ministres, affirma : « J'ai été amené à quitter le pouvoir ; je prie tous mes concitoyens de garder le calme qui est nécessaire pour résoudre les difficultés présentes au mieux des intérêts et de la sécurité de la patrie... Les responsables de la politique qui aboutit aux émeutes de février et à la mort d'anciens combattants qui défilaient sans armes place de la Concorde ne veulent à aucun prix avoir à répondre de cette politique devant le peuple avant que se soit écoulé un long délai. »

Le 11 novembre, la célébration du seizième anniversaire de l'armistice fut l'occasion d'une manifestation de la foule parisienne qui, aux Champs-Élysées, cria « Vive DOUMERGUE » tandis que l'ancien Président de la République dut paraître au balcon de l'appartement qu'il allait quitter pour la retraite, cette fois définitive.

Définitive et de courte durée, puisqu'une crise cardiaque l'emporta subitement le 18 juin 1937, alors qu'il dormait dans sa maison natale d'Aigues-Vives, où il était venu passer quelques jours. Il était âgé de 74 ans.

Membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre de l'Académie des jeux Floraux de Toulouse, docteur honoris causa de l'Université d'Oxford, DOUMERGUE était Grand-Croix de la Légion d'honneur.

Son œuvre écrite comprend : une préface à Louis BARTHOU, d'Octave AUBERT ; une préface à *Le vice constitutionnel et la révision*, de Maurice ORDINAIRE ; un avant-propos à *l'Unité yougoslave et le roi Alexandre I<sup>e</sup>*, de CHANTITCH-CHANDAN.

Ont été publiées sous le titre *Discours à la Nation française* (Denoël et Steele, éditeurs), les huit allocutions qu'il prononça à la radiodiffusion pendant sa présidence du Conseil, en 1934.

Les principaux ouvrages publiés sur DOUMERGUE sont : *DOUMERGUE et les politiciens*, de Jacques FISCHER (éditions Le Jour, 1935) ; *Gaston DOUMERGUE, sa vie et son destin*, de Pierre Lafue (éditions Plon, 1933) ; *Le Président DOUMERGUE*, de

Maurice VERNE (éditions Berger-Levrault, 1925) : *Histoire des Présidents de la République*, d'Adrien DANSETTE (éditions Amiot-Dumont, 1953).

Iconographie :

La division des Archives du Sénat possède dans son fonds une médaille à l'effigie de Gaston DOUMERGUE (cote 2M 219)

### 3. Une carrière politique à la longévité remarquable

Figure politique incontournable du début du XX<sup>e</sup> siècle, Gaston DOUMERGUE (1863-1937) occupa des responsabilités de premier plan pendant plus de quarante années, jusqu'à devenir président du Sénat (février 1923 - juin 1924) puis Président de la République de 1924 à 1931.

#### a) L'élu gardois



1 - Carte postale commémorative des élus gardois du début du XXe siècle.  
Crédit : Collection Robert SOULIER

Sur cette carte postale commémorative représentant les élus gardois du début du XX<sup>e</sup> siècle figurent :

- en haut, de gauche à droite, Georges BONNEFOY-SIBOUR (1849-1918, député de 1889 à 1894, puis sénateur du Gard de 1894 à sa mort, Gaston DOUMERGUE (1863-1937), député de 1893 à 1910, puis sénateur du Gard de 1910 à 1924 et Frédéric DESMONS (1832-1910), député de 1881 à 1894, puis sénateur du Gard de 1894 à sa mort ;

- au milieu, de gauche à droite, Marius DEVEZE (1863-1940) député du Gard de 1898 à 1914, Fernand CREMIEUX, (1857-1928), député du Gard de 1885 à 1889 puis de 1893 à 1898 et sénateur de 1903 à 1928, ainsi que Fernand DE RAMEL (1847-1915), député du Gard de 1889 à 1914 ;

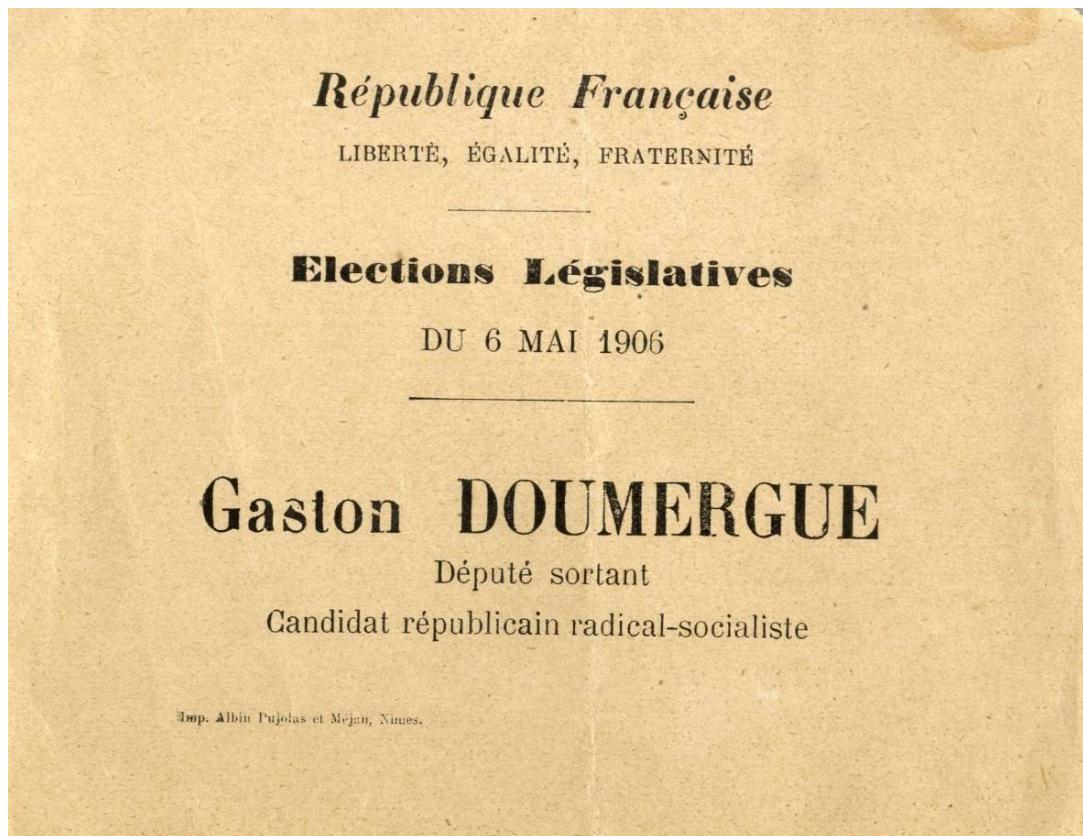
- en bas, de gauche à droite, Ulysse ROCHIDE PASTRE (1864-1930), député du Gard de 1898 à 1910, François FOURNIER (1866-1941), député du Gard de 1901 à 1919, ainsi que Pierre POISSON (1876-1909), député du Gard de 1902 à 1909.



2 - Carton d'invitation du député Gaston DOUMERGUE,  
alors secrétaire de la Chambre, à la réception donnée à l'Hôtel de ville de Paris  
en l'honneur du Tsar Nicolas II et de son épouse - 7 octobre 1896.

Crédit : Collection Robert SOULIER

Né à Aigues-Vives le 1er août 1863 dans une famille protestante languedocienne, Gaston DOUMERGUE fait ses études secondaires au lycée de Nîmes, puis étudie le droit à Paris. Inscrit d'abord au barreau de Nîmes, il s'oriente rapidement vers la magistrature. En novembre 1893, le décès soudain du député gardois Émile Jamais, originaire comme lui d'Aigues-Vives, le conduit à présenter sa candidature à la députation. Il est brillamment élu au second tour de scrutin.



3 - Bulletin de vote en faveur de Gaston DOUMERGUE  
(élections législatives du 6 mai 1906).  
Crédit : Collection Robert SOULIER

b) *Le ministre*

En 1902, il est appelé par le Président du Conseil, Émile COMBES pour faire partie de son gouvernement. A la chute du ministère COMBES, en 1905, redevenu alors parlementaire, il est élu vice-président de la Chambre des députés, fonction qu'il occupe de février 1905 à mars 1906, avant d'exercer de nouvelles responsabilités ministrielles jusqu'en 1910.

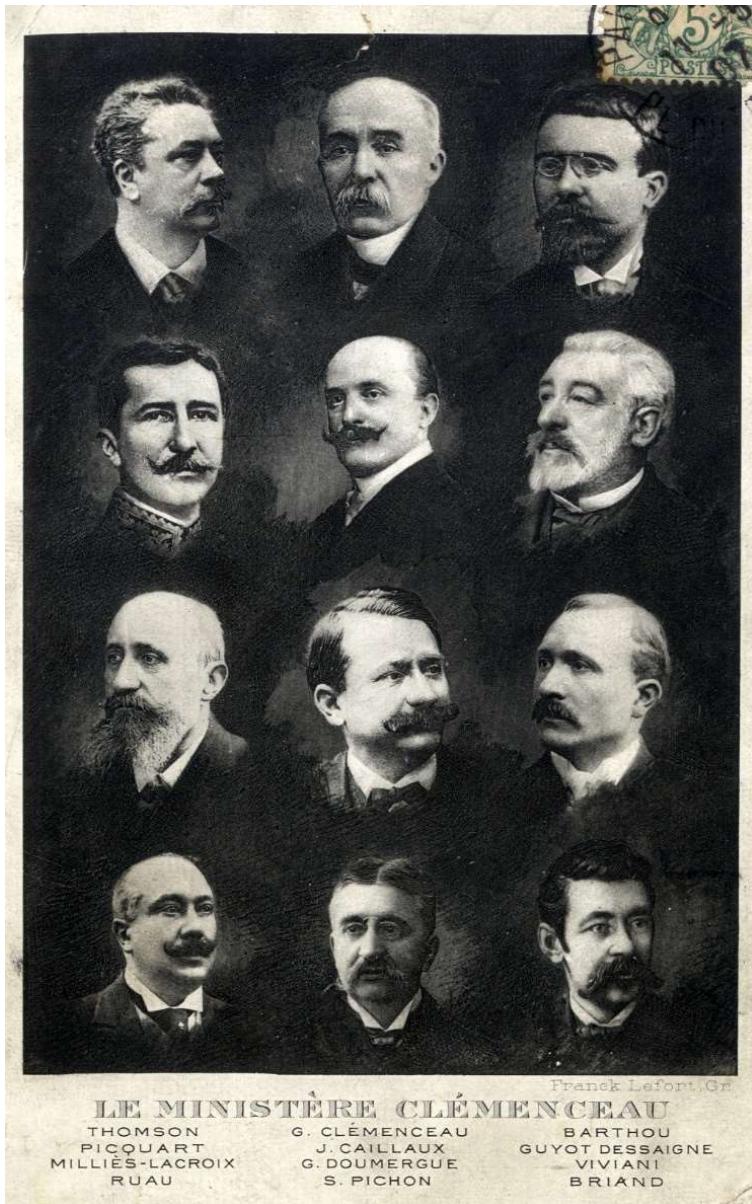
En 1910, il est élu pour la première fois sénateur du Gard. Réélu sans interruption jusqu'à son accession à la présidence de la République en 1924, son mandat est néanmoins entrecoupé par de plusieurs allers-retours ministériels.



4 - Arrivée des Ministres en Gare de Rambouillet. – 30 Juillet 1906.

Avant les vacances, le Président de la République, Armand FALLIÈRES, convoque le Conseil des Ministres du Gouvernement SARRIEN (mars-octobre 1906) au château de Rambouillet. Gaston DOUMERGUE (le deuxième en partant de la gauche sur la photo, canne à la main et haut-de-forme sur la tête) est alors ministre du Commerce, de l'Industrie et du Travail.

Crédit : Collection Robert Soulier



5 - Carte postale commémorative du Gouvernement CLEMENCEAU  
Crédit : Collection Robert SOULIER

Dans le Gouvernement CLEMENCEAU (octobre 1906-juillet 1909), qui succède au Gouvernement SARRIEN, Gaston DOUMERGUE (figurant sur cette carte postale dans la colonne du milieu, à la troisième place en partant du haut), conserve son portefeuille ministériel au Commerce et à l'Industrie jusqu'en 1908, avant d'être nommé ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; poste qu'il occupe jusqu'en juillet 1910.



6 - Le Président du Conseil – Décembre 1913 – Paris  
Crédit : Collection Robert SOULIER

Abandonné par ses amis radicaux, Louis BARTHOU donne sa démission le 2 décembre 1913. Son gouvernement avait principalement œuvré en faveur du vote de la loi du 7 août 1913 tendant à augmenter la durée du service militaire obligatoire de deux à trois ans. En effet, l'Allemagne venait d'augmenter de 120 000 hommes les effectifs de son armée, pour atteindre un niveau de 850 000 soldats en temps de paix. Face à cette situation et dans un contexte démographique défavorable marqué par la baisse de la natalité, les effectifs français passaient de 480 000 à 750 000 hommes.

Le Président de la République, Raymond POINCARÉ, charge alors le sénateur du Gard, Gaston DOUMERGUE, de former un gouvernement. Il exercera la fonction de Président du Conseil jusqu'aux élections législatives des 26 avril et 10 mai 1914.

Lors de son discours d'investiture le 11 décembre 1913, DOUMERGUE déclare : « nul d'entre vous n'attend que nous nous proposions de rouvrir ce débat sur la loi militaire récemment votée... Nous entendons l'appliquer loyalement. »



LE JOURNAL

100, Rue de Richelieu  
PARIS.

7 - Le Président du Conseil - 1914.

Nommé Président du Conseil, le 22 Décembre 1913,  
par le Président de la République, Raymond POINCARÉ, Gaston DOUMERGUE  
est ici en pleine discussion, à la sortie du Conseil des Ministres.

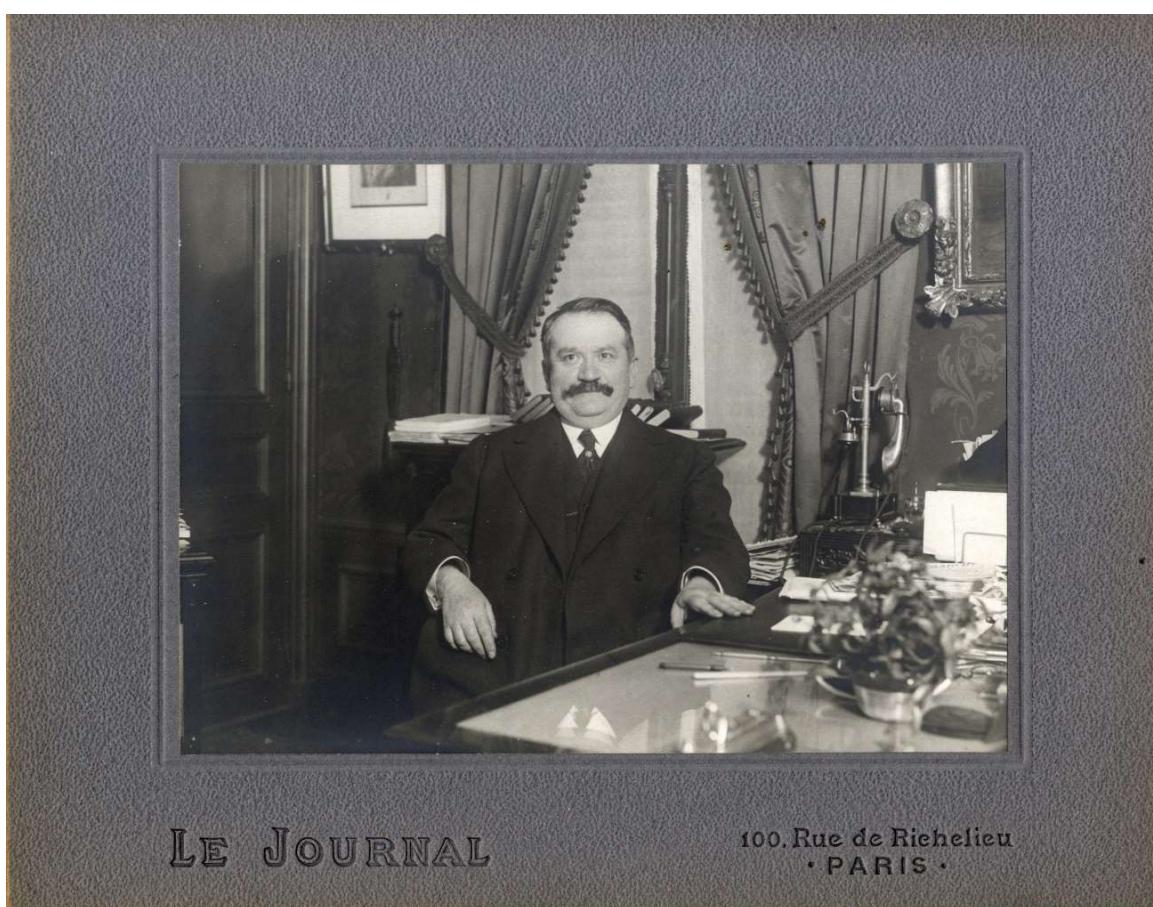
Crédit : Collection Robert SOULIER

Le contexte politique est dominé par des tensions nationales et internationales. Les charges financières liées à l'application de la loi « des trois ans », ainsi qu'un vaste programme de réarmement, conduisent à une détérioration de la situation des finances publiques incitant à la modernisation du système fiscal, et à l'instauration du principe de l'impôt sur le revenu le 15 juillet 1914. La première année d'imposition fut l'année 1916. Une nouvelle crise internationale survient lorsque l'héritier du trône d'Autriche-Hongrie,

l'archiduc François-Ferdinand, est assassiné à Sarajevo, le 28 juin 1914. L'Allemagne déclare finalement la guerre à la France, le 3 août 1914.

Au déclenchement de la Grande guerre, DOUMERGUE est brièvement ministre des Affaires étrangères dans le Gouvernement de son successeur René VIVIANI avant d'être nommé ministre des Colonies, portefeuille qu'il conserve ensuite jusqu'en mars 1917, date à laquelle il redevient sénateur.

En 1920, il est président de la commission de la Marine et vice-président de la commission des Affaires étrangères du Sénat. S'il porte une grande attention aux questions internationales, il n'en oublie pas pour autant ses origines gardoises, ce qui le conduit notamment à apporter son soutien aux viticulteurs.



LE JOURNAL

100. Rue de Richelieu  
• PARIS •

8 - Gaston DOUMERGUE, Président du Conseil,  
pose dans son bureau pour le quotidien *Le Journal*. - 1914

Fondé en 1892 par Ferdinand XAU, *Le Journal*, est un quotidien, dont le siège était situé 100, rue de Richelieu à Paris. Sa diffusion prend fin en 1928.

Crédit : Robert SOULIER

c) *Le Président du Sénat.*

Le 22 février 1923, Gaston DOUMERGUE devient Président du Sénat en remplacement de Léon BOURGEOIS, démissionnaire. Il est élu au second tour de scrutin, par 142 voix contre 133 face à Justin DE SELVES.

Il est ensuite réélu, sans concurrent, le 19 janvier 1924.

Mais sa présidence de la Haute assemblée sera relativement brève, car la crise ministérielle de mai 1924 aura pour effet collatéral de conduire Gaston DOUMERGUE à l'Élysée.



9 - Plaque commémorative de la réélection de Gaston DOUMERGUE à la Présidence du Sénat, le 19 janvier 1924.  
Crédit : Robert SOULIER

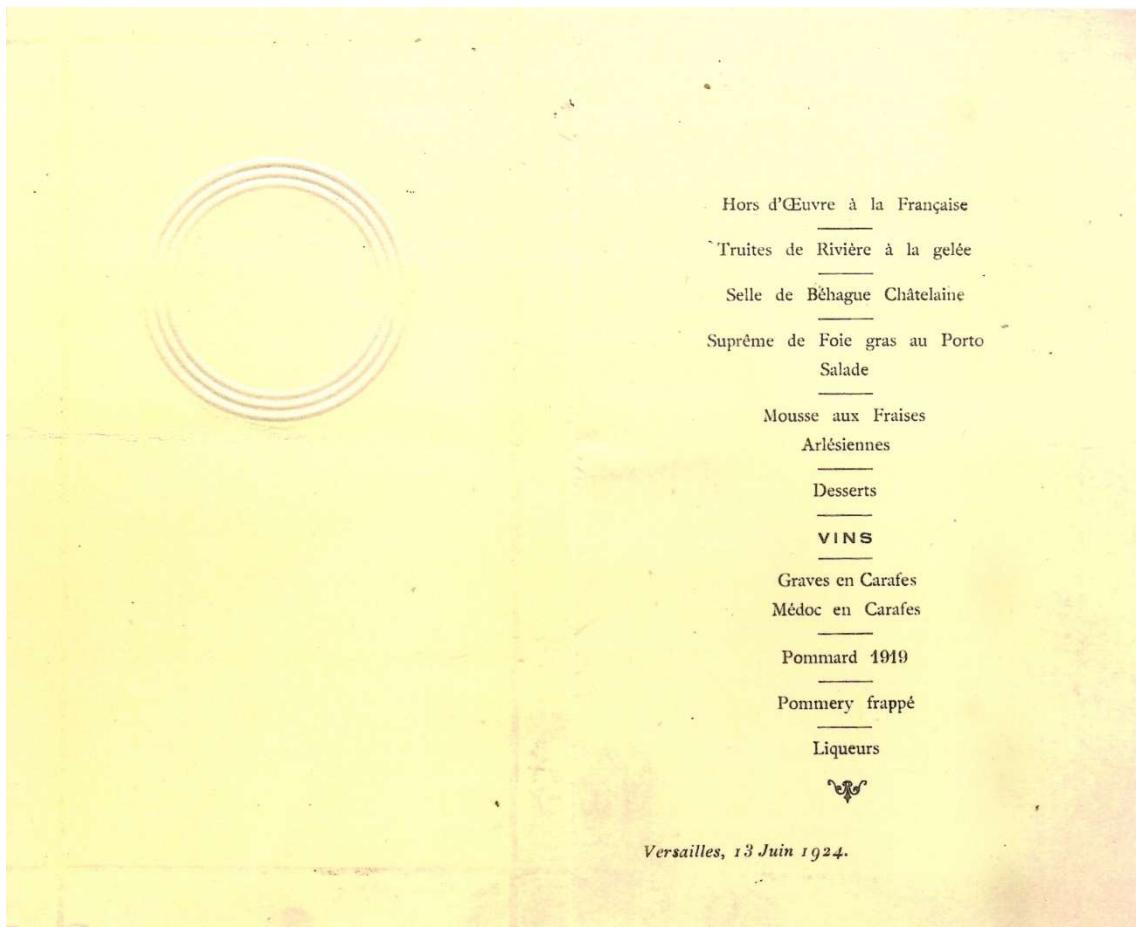
*d) Le Président de la République*

En juin 1914, la crise ouverte entre le cartel des gauches et le président de la République, Alexandre MILLERAND, conduit ce dernier à la démission. Gaston DOUMERGUE présente alors sa candidature à la magistrature suprême. Il est élu le 13 juin 1924, en recueillant 515 voix sur 815 votants.



10 - Gaston DOUMERGUE, interviewé à sa sortie de l'Élysée – 18 mai 1924  
Gaston DOUMERGUE, Président du Sénat, est interviewé à sa sortie de l'Élysée ou il vient d'être reçu par le Président de la République, Alexandre Millerand.

Crédit : Robert SOULIER



11 - Menu offert aux députés et aux sénateurs au château de Versailles le 13 juin 1924  
lors du congrès qui porta Gaston DOUMERGUE à l'Élysée.

Crédit : Robert SOULIER



12 - Médaille commémorative de l'élection de Gaston DOUMERGUE  
à la Présidence de la République le 13 juin 1924.

Crédit : Robert SOULIER



13 - Congrès au château de Versailles. - 13 juin 1924.

Le 13 juin 1924, Gaston DOUMERGUE, visage radieux, vient d'être élu Président de la République, battant – contre toute attente – le grand favori, Paul PAINLEVÉ, par 515 voix (sur 815 votants) contre 309, et 21 voix pour Zéphyrin CAMÉLINAT, premier candidat communiste à une élection présidentielle. À gauche, Pierre BECQ DE FOQUIÈRES, ministre plénipotentiaire, chargé du protocole à la Présidence de la République.

Crédit : Robert SOULIER



14 - Une manifestation méridionale à Paris :  
Les « Enfants du Gard » fêtent 1<sup>e</sup> Président Gaston DOUMERGUE - 15 Juin 1924.  
Crédit : Robert SOULIER



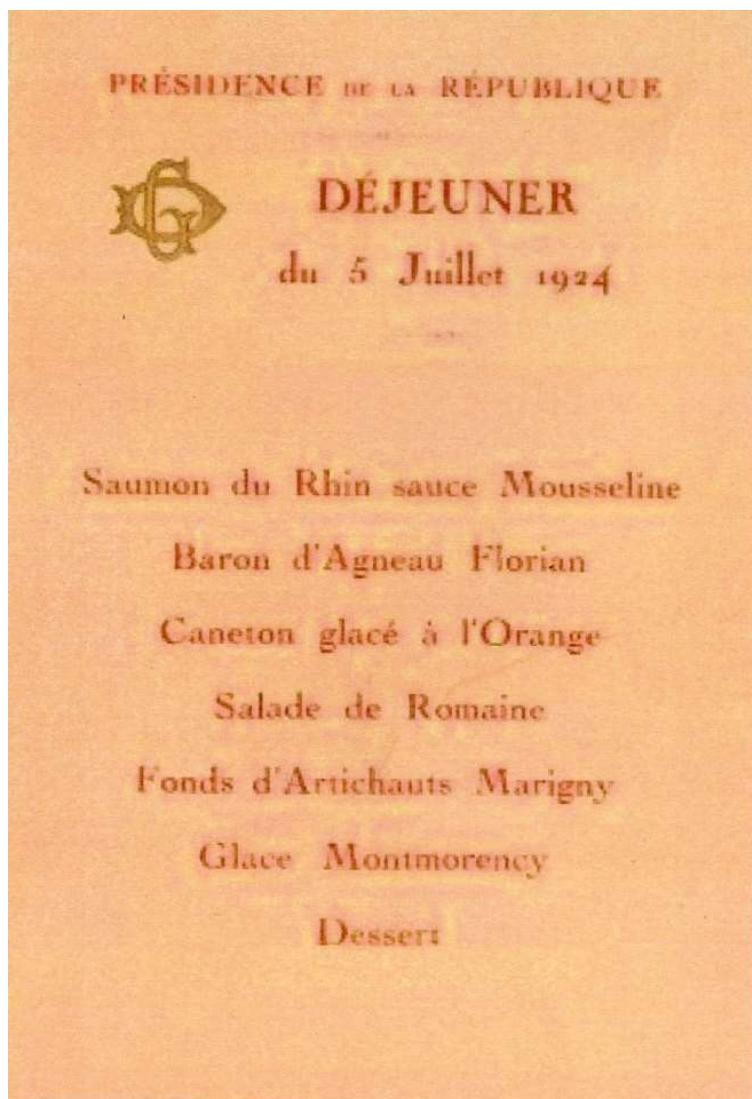
15 - Le Midi fête le Président Gaston DOUMERGUE - 15 Juin 1924.

Les « Enfants du Gard » avaient prévu de longue date d'organiser en juin 1924 une manifestation en l'honneur de Gaston DOUMERGUE, afin de commémorer son élection à la présidence du Sénat, ainsi que le trentième anniversaire du début de sa vie politique.

L'événement a lieu au surlendemain de son élection à la Présidence de la République,  
avec un éclat tout particulier.

Crédit : Robert SOULIER

L'un des premiers actes politiques de son septennat consiste à proclamer au stade de Colombes, le 5 juillet 1924, l'ouverture solennelle des jeux olympiques de Paris.



16 - Menu du déjeuner offert par Gaston DOUMERGUE, Président de la République  
5 juillet 1924 - ouverture solennelle des jeux olympiques de 1924.  
Crédit : Robert SOULIER

À cette occasion, un déjeuner est offert au Palais de l'Élysée en l'honneur du Prince de Galles.

Parmi les convives figurent l'ambassadeur du Royaume-Uni, Edouard HERRIOT, Président du Conseil, Charles NOLLET, ministre de la Guerre, Jean-Louis DUMESNIL, ministre de la Marine, François ALBERT, ministre de l'Instruction publique et le baron Pierre DE COUBERTIN, président du comité international olympique (CIO) ainsi que tous les membres français du CIO.

En dépit des crises politiques ou économiques, qui interviennent durant son mandat, Gaston DOUMERGUE conserve une réelle popularité : son affabilité et sa simplicité lui valent le surnom affectueux de « Gastounet ».



17 - Figurine-santon à l'effigie de Gaston DOUMERGUE  
Crédit : Robert SOULIER

Retiré dans le Midi en 1931, il est rappelé à la Présidence du Conseil à la suite des évènements du 6 février 1934. Soucieux d'apaisement, il inaugure un nouveau mode de communication politique en diffusant, chaque mois, à la radio une allocution, sur le mode de la causerie.

Affecté par l'assassinat de Louis BARTHOU, son ministre des Affaires étrangères, le 9 octobre 1934, il démissionne le 8 novembre de la même année et se retire définitivement de la vie politique. Il décède le 18 juin 1937 dans son village natal gardois d'Aigues-Vives.

#### 4. Un sujet de choix pour les caricaturistes

Durant sa longue carrière, Gaston DOUMERGUE a fait l'objet de nombreuses caricatures par les dessinateurs de presse de l'époque ; sa bonhomie et ses moustaches légendaires constituant un sujet de choix pour les caricaturistes.

Un florilège de ces illustrations est présenté ci-après :



18 - Gaston DOUMERGUE, ministre des colonies,  
dans le Gouvernement COMBES,  
caricaturé par LESIEUR :

« Par-dessus l'océan, je plonge mes jumelles  
les promenant partout jusqu'aux Dardanelles. »

Crédit : Robert SOULIER



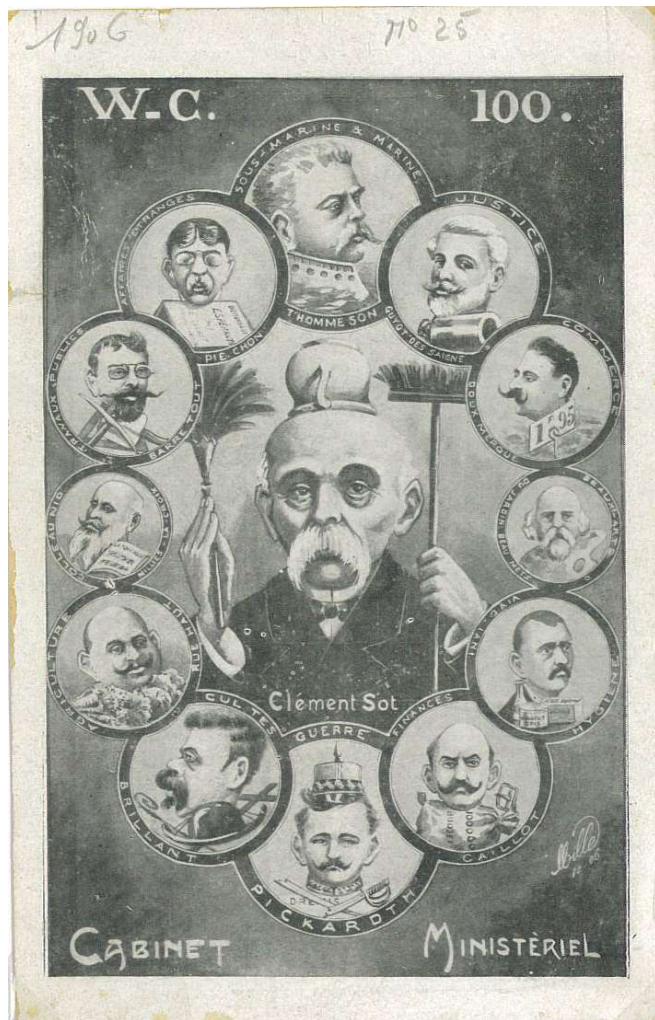
19 - Séparation de l'Église et de l'État. - 9 décembre 1905. Caricature par ORENS.

BRIAND le diable impose sa loi par les moyens les plus doux ;

DUJARDIN-BEAUMETZ marque l'objet inventorié ;

L'épicier officiel DOUMERGUE fournit le menu des condamnés.

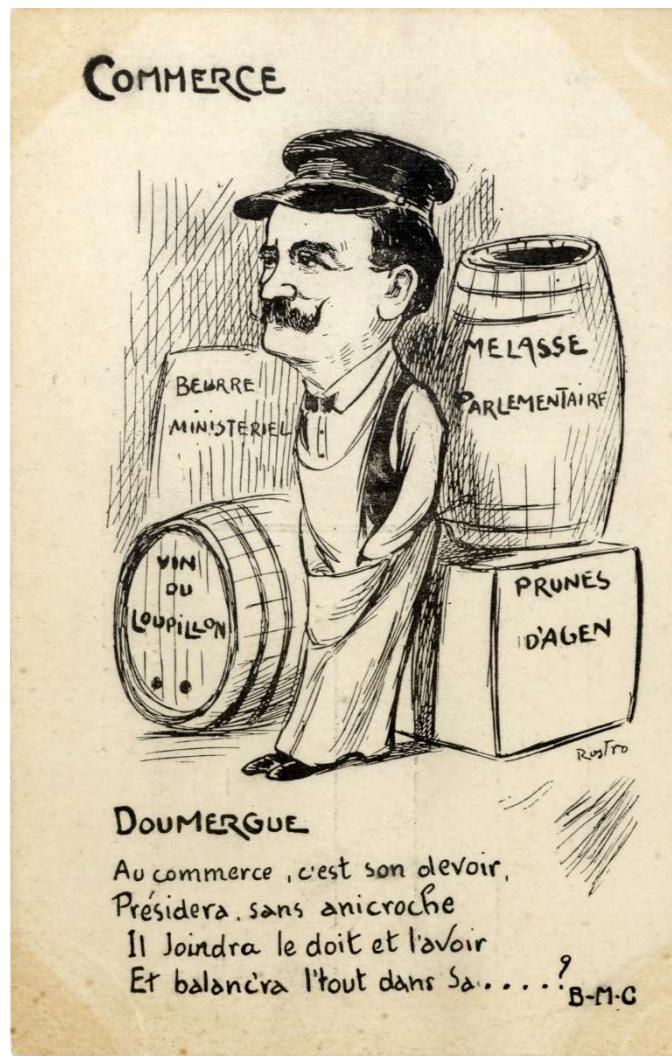
Crédit : Robert SOULIER



20 - Gouvernement CLEMENCEAU caricaturé par MILLE - 25 octobre 1906

CLEMENCEAU y est écrit « Clément Sot »  
et DOUMERGUE « Doux Mergue ».

Crédit : Robert SOULIER



21 - Gaston DOUMERGUE, ministre du commerce, caricaturé par ROSTRO :  
« DOUMERGUE

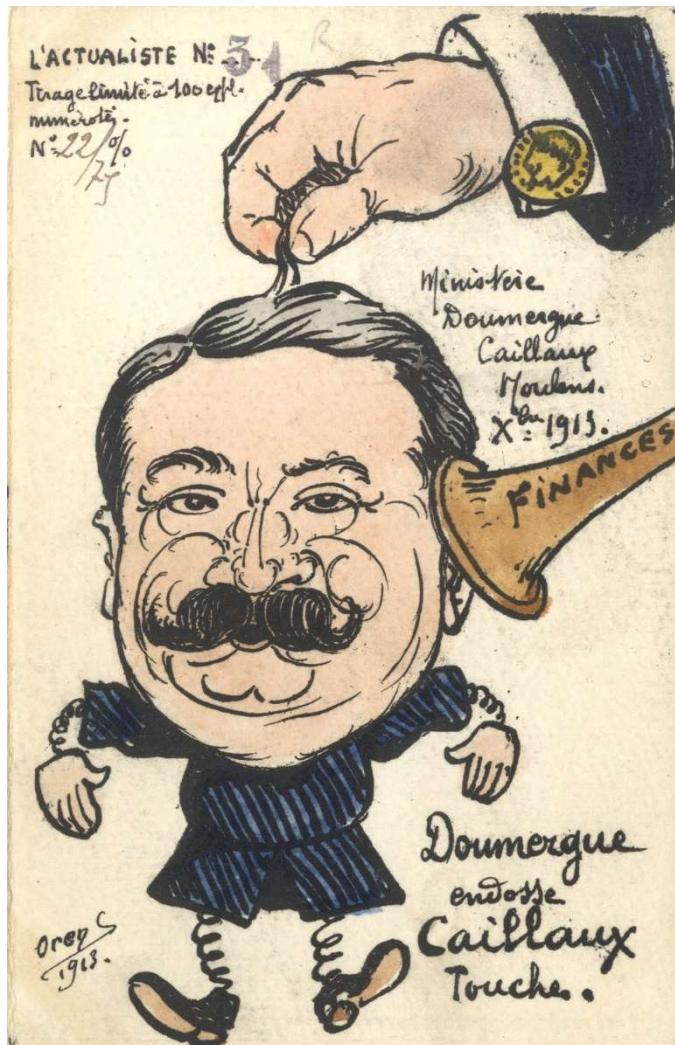
Au commerce c'est son devoir.

Présidera sans anicroche

Il joindra le doit et l'avoir

Et balancera l'tout dans sa . . . ? »

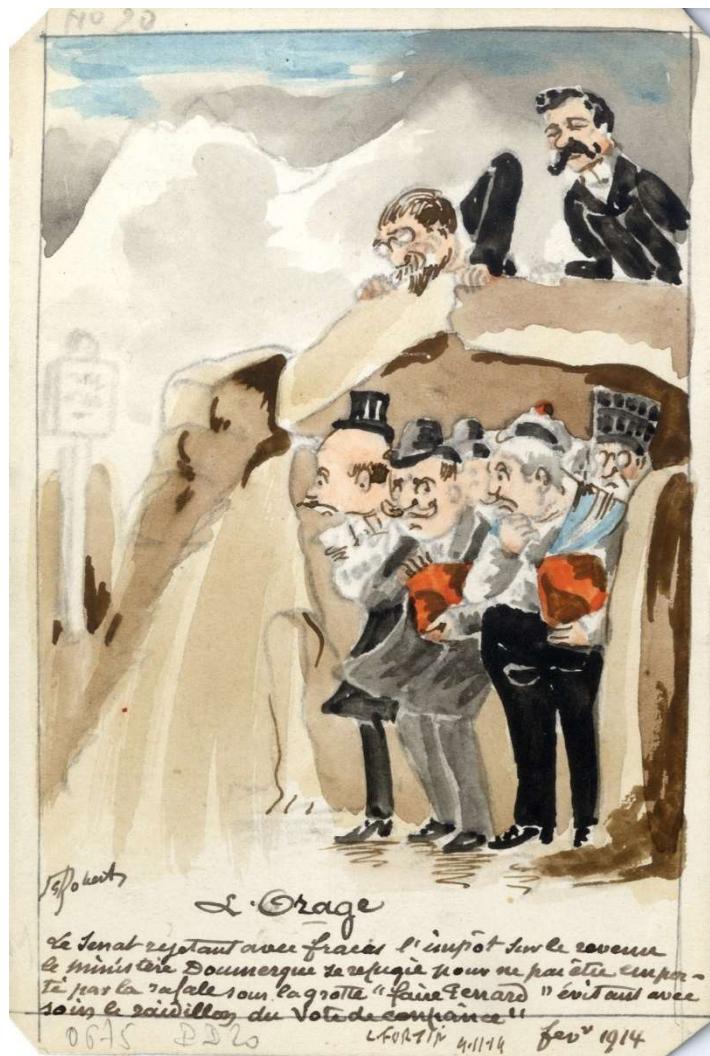
Crédit : Robert SOULIER



22 - Gaston DOUMERGUE, Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.  
caricaturé par ORENS. – 22 décembre 1913.

« DOUMERGUE endosse,  
CAILLAUX touche. »

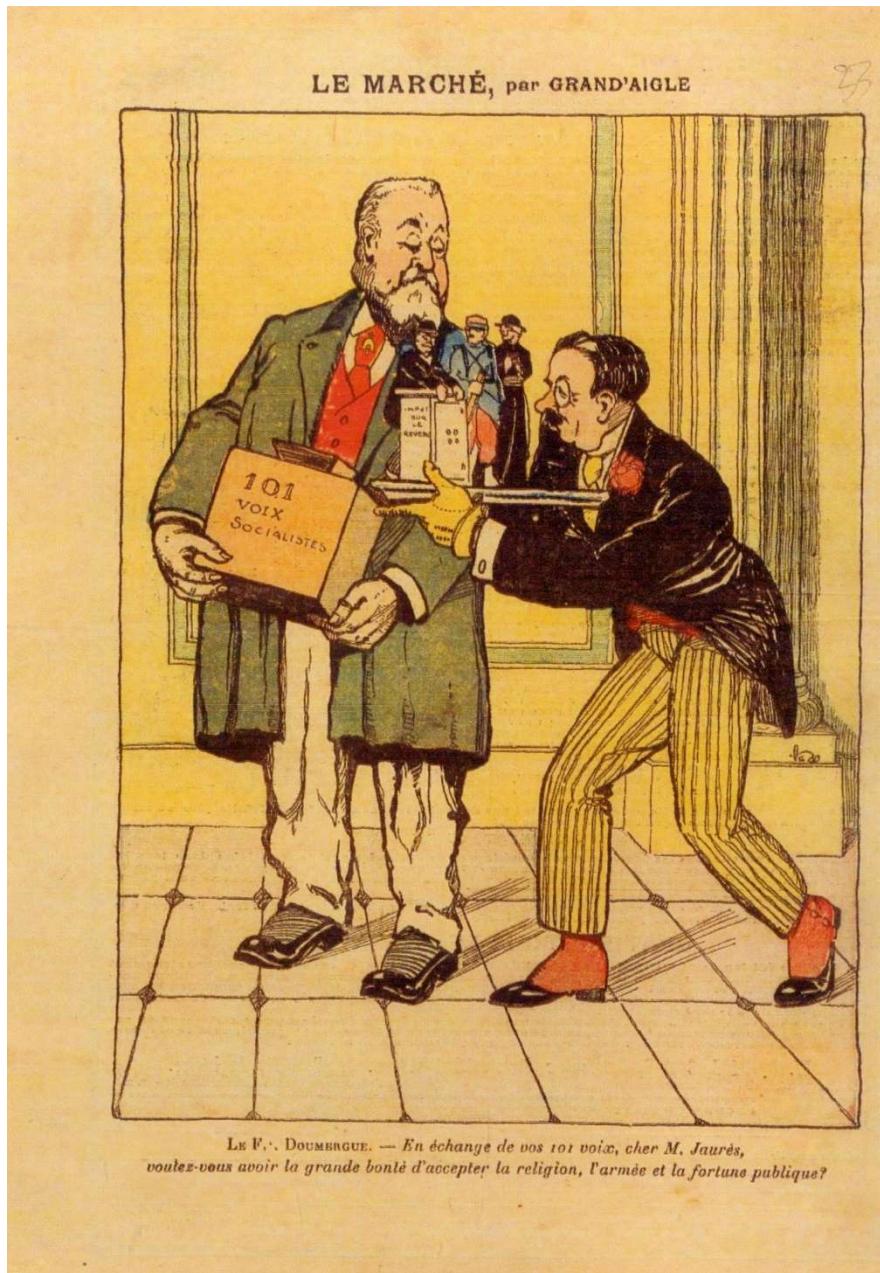
Crédit : Robert SOULIER



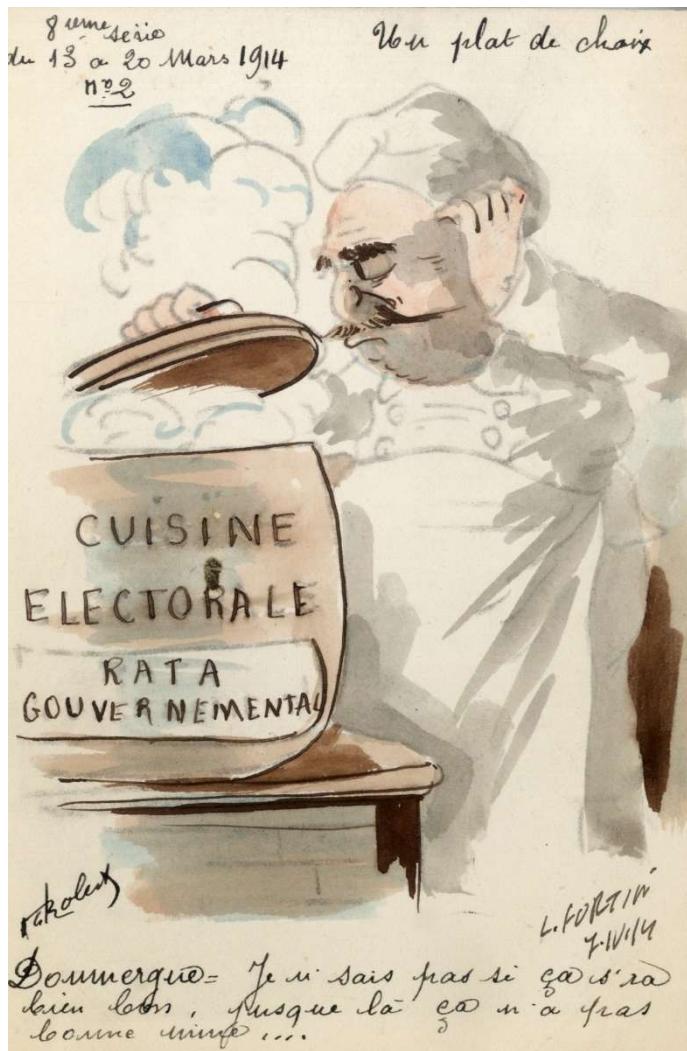
23 -L'orage - Février 1914. Caricature par ROBERTY

Le Sénat rejettant avec fracas l'impôt sur le revenu,  
le ministre DOUMERGUE se réfugie pour ne pas être emporté par la rafale  
sous la grotte « Faire Penard »  
évitant avec soin le raidillon du « vote de confiance ».

Crédit : Robert SOULIER



24 - Le marché - 1914 - Caricature par GRAND'AIGLE.  
Le frère (franc-maçon) Gaston DOUMERGUE  
demande à Jean JAURÈS, chef de file de la SFIO,  
de lui échanger les 101 voix obtenues par ce parti aux élections législatives  
du printemps 1914 afin de voter la création de l'impôt sur le revenu.  
Crédit : Robert SOULIER



25 - Cuisine électorale / rata gouvernemental

Caricature par ROBERTY - Mars 1914

DOUMERGUE : « Je ne sais pas si s'ra bien bon,  
Jusque-là ça n'a pas bonne mine ».

Crédit : Robert SOULIER

## 5. Table des illustrations

1 - Carte postale commémorative des élus gardois du début du XXe siècle..	12
2 - Carton d'invitation du député Gaston DOUMERGUE,.....	13
3 - Bulletin de vote en faveur de Gaston DOUMERGUE.....	14
4 - Arrivée des Ministres en Gare de Rambouillet. – 30 Juillet 1906.....	15
5 - Carte postale commémorative du Gouvernement CLEMENCEAU.....	16
6 - Le Président du Conseil – Décembre 1913 - Paris .....	17
7 - Le Président du Conseil – 1914. ....	18
8 - Gaston DOUMERGUE, Président du Conseil, pose dans son bureau .....	19
9 - Plaque commémorative de la réélection de Gaston DOUMERGUE à la Présidence du Sénat, le 19 janvier 1924.....	20
10 - Gaston DOUMERGUE, interviewé à sa sortie de l'Élysée – 18 mai 1924	21
11 - Menu offert aux Députés et aux Sénateurs au château de Versailles le 13 juin 1924 .....	22
12 -Médaille commémorative de l'élection de Gaston DOUMERGUE.....	22
13 - Congrès au château de Versailles. – 13 juin 1924. ....	23
14 - Une manifestation méridionale à Paris : .....	24
15 - Le Midi fête 1e Président Gaston DOUMERGUE – 15 Juin 1924. ....	25
16 - Menu du déjeuner offert par Gaston DOUMERGUE, Président de la République.....	26
17 - Figurine-santon à l'effigie de Gaston DOUMERGUE.....	27
18 - Gaston DOUMERGUE, ministre des colonies, .....	28
19 - Séparation de l'Église et de l'État. – 9 décembre 1905. Caricature par ORENS. ....	29
20 - Gouvernement CLEMENCEAU caricaturé par MILLE – 25 octobre 1906 .....	30
21 - Gaston DOUMERGUE, ministre du commerce, caricaturé par ROSTRO : .....	31
22 - Gaston DOUMERGUE, Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.....	32
23 -L'orage - Février 1914. Caricature par ROBERTY.....	33
24 - Le marché – 1914 – Caricature par GRAND'AIGLE. ....	34
25 - Cuisine électrorale / rata gouvernemental.....	35

À l'exception de la photo figurant sur la couverture toutes les illustrations de la présente brochure proviennent de la collection de M. Robert SOULIER, transmises à la division des Archives du Sénat par Mme Vivette LOPEZ, Sénateur du Gard.

## 6. Remerciements

- Mme Vivette LOPEZ, sénateur du Gard ;
- M. Robert SOULIER, collectionneur privé gardois ;
- Mme Corinne PORTE, directrice des archives départementales du Gard ;
- Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT, présidente du conseil départemental du Gard.